Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Délibération n°2019/004770
Rapport n°7.1 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2019 (subventions inférieures à 23 000 €)

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles
Deuxième session 2019 (Subventions inférieures à 23 000 €)

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Manifestations/actions culturelles (fds d'aides)»	Montant prévu au budget 2019 : 130 000 € Montant de l'opération : 13 500 €

Résumé :
Ce rapport porte sur l'attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre de la deuxième session d'instruction 2019 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. Il est proposé d'accorder 8 subventions à 8 associations pour un montant total de 13 500 €.

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :
- contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural,
- développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle,
- accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :
- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention actualisé,
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon,
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

Ainsi, au regard de ces critères d'éligibilité et de ces éléments d'appréciation, il est proposé d'accorder au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, pour la deuxième session 2019, 8 subventions à 8 projets de manifestations pour un montant total de 13 500 €, réparties de la manière suivante :

I. Soutien aux manifestations artistiques et culturelles récurrentes :

Association/Structure	Manifestation, dates	Proposition subvention	Sous réserve
Byans Espérance	Programmation cinéma, à Byans sur Doubs, de septembre 2019 à juillet 2020	2 000 €	Sous réserve de transmission des pièces manquantes au dossier
Comité des Fêtes de Montferrand le Château	Festival Montferrand Scènes, à Montferrand-le-Château, du 25 au 27 octobre 2019	3 000 €	
Pagnozoo	Cabarets Pagnozoo au Haras, août et septembre 2019	3 000 €	
Les Pampilles	Festival des Pampilles à Chaucenne, samedi 7 septembre 2019	1 000 €	
Pictura	Biennale des Arts Plastiques, à Micropolis à Besançon du 25 au 28 octobre 2019	500 €	Sous réserve de transmission des pièces manquantes au dossier
Seize Mille	Salon des éditions d'art, au FRAC à Besancon 21 et 22 septembre 2019	1 000 €	
The Serious Road Trip	Festival Serious à Avanne, du 18 au 22 septembre 2019	2 000 €	
	TOTAL	12 500 €	

II. Soutien aux manifestations artistiques et culturelles exceptionnelles ou nouvelles :

Association	Manifestation, dates 2019	Proposition subvention	Sous réserve
Football Club Montfaucon Morre Gennes La Vèze	Festival Ebulli'son (musiques actuelles) à Montfaucon, 17 et 18 mai 2019 2ème édition d'un événement en plein air articulé autour de deux soirées concerts tout public mêlant scène locale, groupes découvertes et têtes d'affiches.	1 000 €	Sous réserve de transmission des pièces manquantes au dossier
	TOTAL	1 000 €	

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution de ces 8 subventions pour un montant total de 13 500 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2019.**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président